

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TÉLÉPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines.
Téléphone 32-64

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France... 20 fr.
Etranger... 25 fr.
Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur

On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements sont reçus pour un an, se paient d'avance et partent
du 1er et du 15 de chaque mois. Ils continuent jusqu'à avis contraire.

TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles, en 4 pages, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne
Réclames en quatrième page... 1 franc
Chronique troisième page... 1 fr. 50
Chronique deuxième page... 2 francs
Ces prix sont payables à l'avance et à Lyon.
Prix spéciaux pour Contrats à l'année

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TÉLÉPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.
Téléphone 32-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

AUX NÉGOCIANTS ET COMMERÇANTS

Dans un but louable évidemment, pour lutter contre l'élévation du prix des denrées de première nécessité, des mesures nouvelles sont adoptées qui risquent de bouleverser les méthodes commerciales anciennes.

Pour assurer le ravitaillement de nos armées, les réquisitions prennent chaque jour plus d'ampleur.

L'enfer est, dit-on, pavé de bonnes intentions.

Tout en voulant bien faire, nos administrateurs et législateurs peuvent souvent ne pas atteindre leur but, quelquefois aller à l'opposé de celui-ci. En outre, les intérêts commerciaux méritent qu'on leur accorde quelque attention, chaque fois qu'ils ne sont pas en désaccord avec l'intérêt général.

C'est à nous, presse commerciale, qu'il appartient particulièrement de signaler en haut lieu les écarts des nouvelles législations et méthodes, les injustices inutiles accomplies ou risquant de l'être.

Nous assurons les Négociants et Commerçants qui nous honorent de leur sympathie que le COURRIER DU COMMERCE sera fidèle à cette tâche et nous leur demandons de nous aider par une collaboration avec nous, en nous faisant part de leurs doléances et réflexions. Nous serons leur écho encore plus que par le passé.

Obscurité et Contradictions

Ce que l'on pense du nouveau régime légal des blés et farines à l'Académie d'Agriculture

A la séance du 3 novembre de l'Académie d'Agriculture de France, non suspecte pourtant de partialité pour les Minotiers, il a été formulé quelques appréciations sévères mais justes, sur la récente loi concernant la vente du blé et la taxation des farines.

M. Lindet a rendu compte des expériences, qui, à la demande de MM. les ministres de l'Agriculture et du Commerce, ont été organisées au Moulin de l'Assistance publique, dans le but d'établir quelle était la variation de rendement des blés par rapport à leur densité, et que MM. Fleurent, Arpin et Lindet avaient été chargés de contrôler. Ces expériences, qui ont porté sur 500 quintaux, confirment les faits suivants :

1° On ne peut extraire de tous les blés la même quantité de farine, présentant la même qualité ;

2° Le poids d'un blé à l'hectolitre ne correspond à un rendement déterminé en farine que si l'on tient compte de différents facteurs : d'une part, grosseur des grains, humidité de l'amande, mélange à des grains creux, à des fétus de paille, à des balles, à des poussières, etc., qui viennent fausser la densité ; et d'autre part, travail intensif dans le curage des sons et la remoute des issues, etc., qui faussent la détermination du rendement ;

3° L'examen chimique ou microscopique d'une farine ne permet pas de reconnaître le taux d'extraction auquel elle a été obtenue.

M. Henry Sagnier a fait observer ensuite que M. Lindet venait d'expliquer d'une manière très nette qu'il est impossible de savoir quelle quantité exacte de farine donnera un blé pesant plus ou moins de 77 kilogrammes. Dès lors, le texte de la loi du 15 octobre dernier, dans ses parties relatives à la vente du blé et à la taxation des farines, est incompréhensible, les articles 2 et 8 étant en contradiction. Il est déplorable qu'une loi de cette importance contienne une disposition qui ne peut que jeter la confusion dans les esprits de ceux qui y sont assujettis, les agriculteurs et les minotiers.

MM. Vermeil et Jules Develle exprimeront enfin leur embarras devant l'obscurité du texte de la loi.

INSUFFISANCE DU MATÉRIEL ROULANT

M. A. Labrière, président de la Chambre de Commerce de Versailles et du Syndicat des grains et fourrages, vient d'adresser la lettre suivante à MM. les ministres de l'Agriculture et du Commerce :

« Monsieur le Ministre, J'ai l'honneur de venir appeler votre attention sur l'insuffisance du matériel roulant laissé en ce moment au commerce et à l'agriculture. Un peu dans toutes les directions, les denrées sont en gare, sous la halle, et ne peuvent être expédiées faute de wagons ; les doléances de nos adhérents, à ce sujet deviennent chaque jour plus nombreuses.

« Sans nuire, bien entendu, au ravitaillement de notre armée dont le service doit être assuré avant tout, il est grandement désirable que les Compagnies de chemins de fer mettent davantage de wagons à la disposition des agriculteurs et des commerçants pour les besoins de la population civile et en particulier de celle du camp retranché de Paris.

Je dois observer que la hausse actuelle sur les grains et fourrages est indubitablement provoquée par le manque de matériel dans les gares expéditrices et que cette hausse est la cause des difficultés qu'éprouvent les Commissions de ravitaillement à trouver les denrées nécessaires.

« Veuillez agréer, etc.
A. LABRIÈRE »

LA TAXATION DES DENRÉES

On vient de décider que dans la plupart des villes de France, les maires taxeraient les denrées de première nécessité.

Nous réservons pour le moment notre appréciation sur l'opportunité de cette mesure et souhaitons seulement qu'elle soit de nature à rendre la vie plus facile à nos concitoyens.

A PARIS

La Préfecture de Police a décidé le 9 novembre la création d'une Commission des cours qui établira chaque semaine un tableau des prix de gros et de détail des denrées de consommation courante.

Les commerçants vendant au détail devront afficher sous les mêmes dénominations que celle du tableau, le cours de celles des denrées dont ils font commerce et le prix auquel ils les mettent en vente.

La Commission des cours comprend des fonctionnaires et les délégués des Chambres syndicales.

A LYON

Un arrêté du maire de Lyon, du 20 novembre, comporte les considérations suivantes :

« Considérant que, s'il convient de maintenir aux commerçants honnêtes la rémunération légitime de leur travail, il importe en temps de guerre, de découvrir et de poursuivre plus que jamais toutes les tentatives de spéculations sur les denrées ;

« Considérant que la taxation municipale n'est admise par la loi que pour le pain et la viande et qu'au reste cette taxation, pour être efficace, doit être précédée d'une taxation nationale, limitant les prix soit chez le producteur, soit chez le grand approvisionneur ;

La commission des cours établira chaque semaine un tableau comprenant les indications suivantes :

« Viande : bœuf, veau, 1^{er}, 2^e, 3^e qualité ; porc, 1^{er} et 2^e qualité, les 100 kilos de viande nette ; triperie ;

« Volailles : Poulets gros (au-dessus de 1 kilo 750), moyens (de 1 k. 250 à 1.750), petits (au-dessous de 1 k. 250) ; oies, (1^{er} et 2^e qualité), dindes et dindons, lapins, au poids ;

« Lait : (indiquer le prix en gare), beurre fin, beurre de table ; œufs frais de Bresse, œufs frais de montagne, œufs de conserve, la douzaine ;

« Pommes de terre blanches, early, jaunes d'Auvergne, haricots verts, petits pois les 100 kilos ; carottes, poireaux, la douzaine de paquets ; carottes au poids ; oignons, à la douzaine de paquets et les 100 kilos ;

« Fromage de Gruyère, petit bleu, Saint-Marcellin, les 100 kilos ; Mont-d'Or, la douzaine ;

« Sucre scié, sucre cristallisé, sel gros, sel fin, les 100 kilos ;

« Savons 72 %, huile arachide ou de sésame, huile d'olive, les 100 kilos ; vinaigre d'alcool, vinaigre de vin, les 100 litres ;

« Pétrole ordinaire, pétrole blanc, essence minérale, essence (au détail), alcool à brûler, les 100 litres ;

« Hareng-saur, la caisse de 25 ; morue sèche, colin, les 100 kilos ; carpe, brochet, tanche, raie, au poids ;

« Vin ordinaire rouge, vin ordinaire blanc, l'hectolitre. »

A VIENNE

On ne taxe pas encore et M. le maire a pris un arrêté dont voici les parties essentielles :

« Considérant que beaucoup de marchandises et denrées d'alimentation sont vendues à des prix excessifs et qu'il importe dans l'intérêt du particulier acheteur de porter remède à cet état de choses ;

Considérant que dans plusieurs villes les Municipalités ont recouru à des moyens divers, tels que : taxation, création de boucheries municipales, encouragement à la constitution des Sociétés coopératives, organisation de crises municipales, etc.,

« Considérant que ces moyens d'action critiquables en temps normal, comme contraire à la liberté des transactions, sont absolument légitimes par les circonstances exceptionnelles du moment ;

Considérant toutefois qu'avant de recourir à l'ensemble de ces mesures, le devoir de la municipalité est de prendre les dispositions voulues pour que le particulier acheteur soit éclairé sur les conditions de l'achat à réaliser, et protégé contre les pratiques incorrectes des vendeurs de toute catégorie et les agissements des leveurs ou revendeurs de nature à fausser les prix, étant précisé que si ces mesures n'apportent pas de résultats suffisants, le Conseil Municipal serait appelé à adopter des moyens d'action plus énergiques.

Arrêtons : Le poids de toute marchandise livrée doit être net, c'est-à-dire ne doit pas comprendre celui du papier ou l'emballage servant à l'envelopper.

Tout marchand de comestibles au détail, marchands de primeurs, épiciers, marchands de vins ou autres, affichera le prix maximum qu'il aura lui-même fixé pour les denrées dont l'énumération suit :

sucre, sel gros, sel fin, alcool à brûler, pétrole, essence, savon, farine, beurre, œufs, pommes de terre, morue, lard gras, lard maigre, graisse comestible, graisse pur porc, huile d'olive, huile de table, huile blanche, vin, haricots blancs, lentilles, pois cassés, pois verts ronds, riz, riz Piémont, riz glacé Japon, riz glacé ordinaire, riz Saigon.

Tous les articles ci-dessus sont cotés au kilo, sauf le pétrole, l'essence, l'alcool

et le vin cotés au litre, et les œufs à la douzaine.

Il est prescrit à tous les commerçants vendant au détail des viandes de boucherie et de charcuterie d'afficher les prix du 1/2 kilogramme, par espèce, sous leur dénomination usuelle et par qualité, des morceaux de viande qu'ils mettent en vente.

Le prix devra être affiché pour toutes les livraisons même pour celles inférieures au 1/2 kilo.

Les factures délivrées devront mentionner lisiblement l'espèce, la qualité, le poids et le prix par 1/2 kilo.

Le tableau sera affiché bien en vue lisible à 3 mètres. Les commerçants ne devront pas vendre au-dessus des cours qu'ils auront eux-mêmes fixés.

Pas de Réquisition en cours de transport

Plusieurs de nos abonnés nous demandent si les commissions de ravitaillement ont le droit de réquisitionner les marchandises dans les gares et en cours de transport.

Voici justement le texte d'une nouvelle circulaire ministérielle qui explique très catégoriquement qu'il s'agit de réquisitionner les marchandises.

Paris, 20 novembre 1915.

Le Ministre de la Guerre aux Préfets.

Il m'a été signalé que, malgré les instructions données, des réquisitions seraient encore exercées sur des denrées du service des vivres ou des fourrages en cours de transport par voie ferrée.

J'ai l'honneur de vous prier de rappeler aux autorités intéressées qu'aux termes de ma circulaire du 24 mars 1915, la réquisition dans les gares des approvisionnements suivies ne peut plus être ordonnée à partir du moment où l'expéditeur a entre les mains le récépissé établi par la gare à l'exécution de toutes les formalités de réception, pesage, comptage, etc.

Une Prochaine RÉQUISITION DE PORCS est annoncée

Nous recevons de M. le Président du Syndicat de la Boucherie de Bourg les lettres suivantes faisant suite à l'article publié dans Le Courrier du Commerce de samedi dernier :

Bourg, ce 21 novembre 1915

Monsieur le Directeur

du Courrier du Commerce.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en lisant votre estimable journal du 20 novembre, j'ai lu avec intérêt l'article intitulé : « Une prochaine réquisition de porcs est annoncée » ; aussi, voyant l'importance du danger que ferait courir à la Charcuterie Française ces réquisitions j'ai adressé de suite une lettre dont ci-joint copie à M. Bollet, sénateur de l'Ain, dont le dévouement inlassable pour le commerce et l'agriculture français, ne peut que nous aider dans ce moment critique.

Daïgne agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

DELANGLE.

A Monsieur Bollet, Sénateur, Paris.

Monsieur le Sénateur,

Sachant combien vous portez intérêt à l'agriculture et au commerce, j'ai l'honneur de vous adresser en communication un numéro du Courrier du Commerce, annonçant une prochaine réquisition de porcs.

Vous verrez, Monsieur le Sénateur, les graves dangers que pourraient amener ces nouvelles mesures ; aussi le commerce de la Charcuterie en gros et en détail compte sur vos grandes connaissances agricoles et commerciales pour parer à cette funeste décision, en joignant vos doléances aux nôtres auprès des autorités compétentes.

Que d'articles restent à vendre en France : soit : lards, saindoux, épaules salées, poitrines salées, etc., marchandises toutes prêtes à être expédiées et ne nécessitant aucune dépense, ni préparation pour l'Armée Militaire et surtout revenant à un prix bien inférieur à ceux que reviennent ces denrées à l'Armée.

Une intervention s'impose d'abord pour parer à la vie chère, ensuite pour ménager le budget de la Guerre en faisant une économie de 20 à 30 pour cent sur l'achat direct des salaisons au lieu de procéder à l'abatage des porcs.

Vous verrez, Monsieur le Sénateur, que dans l'article du Courrier du Commerce tout a été bien passé en revue, la race porcine diminue chaque jour comme nombre et augmente comme prix et que, si Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat ne prend pas en considération les légitimes réclamations de la Charcuterie Française, l'élevage de porc court un grand danger.

Dans l'espoir, Monsieur le Sénateur que vous nous apporterez tout votre appui dans cette circonstance.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué.

H. DELANGLE,

Président du Syndicat de la Boucherie de Bourg.

La Question des Allumettes

Allons-nous manquer d'allumettes ? Telle est la question que notre confrère « Le Temps » est allé poser à M. Ricard, directeur général des manufactures de l'Etat et à laquelle il a répondu :

« Certes, la fabrication des allumettes se trouve dans une situation assez précaire. Au début de la guerre, la mobilisation nous a privés d'une grande partie de notre main-d'œuvre habituelle, nos meilleurs ouvriers sont partis au front. D'autre part, nos stocks de bois se sont rapidement épuisés. Nous en recevons surtout de Russie par la Baltique. Inutile de vous dire que l'état de guerre a interrompu ce transit. Nous étions donc complètement paralysés, avec une main-d'œuvre réduite à sa plus simple expression, un outillage inutilisé et démunis de la matière première indispensable. »

« Or, la guerre n'a pas diminué, au contraire, la consommation des allumettes. Nous en fabriquons naguère environ 48 milliards par an. Il nous en faut aujourd'hui environ 60 milliards. Il a donc fallu se procurer ailleurs du bois de peuplier, et à défaut de bois des allumettes toutes faites. C'est ainsi que nous avons été amenés à acheter des stocks d'allumettes partout où nous en avons trouvés, notamment aux Etats-Unis. Ces stocks sont aujourd'hui épuisés à leur tour. Si nous en trouvons d'autres, nous les achèterons. »

« En attendant, nous continuons à fabriquer des allumettes. Faut-il vous dire d'ailleurs que si la fabrication a été singulièrement réduite, elle n'a pas été interrompue ? Mais, je vous le répète, c'est le bois qui manque. Nous en avons à peine pour répondre à la moitié des besoins du pays. Il faut donc en faire venir du dehors, et nous nous adressons pour cela en Suède, en Italie, en Suisse, en Indochine, voire au Japon, et jusqu'en Amérique. Telle est la situation. »

FABRIQUEZ DES ALLUMETTES

Pour remédier sans doute à cette situation, le ministre des finances vient de prendre, à la date du 15 novembre, un décret disant :

« L'administration des manufactures de l'Etat est autorisée à livrer aux industriels qui en feront la demande et qui travailleront pour les besoins de la défense nationale, des pâtes semblables aux pâtes servant à la fabrication des allumettes au phosphore amorphe ou au sesquisulfure de phosphore, au prix de 4 fr. par kilo. »

« Les livraisons auront lieu en manufacture ; les frais d'emballage seront à la charge des acheteurs. »

L'Elevage des Veaux femelles

Allons-nous longtemps être obligés de conserver les veaux femelles pour l'élevage quand il n'y a pas ce qu'il faut pour les nourrir ? Du reste de juillet à janvier ce n'est pas la période où les cultivateurs éleveurs élèvent des veaux. D'autre part, il ne s'en est jamais tant élevé que depuis la guerre.

Il y a un an à cette époque, le gros bétail a subi une sensible augmentation, tandis que les veaux de 6 mois destinés à l'élevage, n'ont pas augmenté d'un sou. C'est donc la preuve que l'élevage ne se ralentit pas. Que l'on visite des fermes, je suis certain que l'on trouvera chez les éleveurs, autant de têtes de bétail, sinon plus qu'avant la guerre.

En fin de compte, je crois que les gens qui auront des veaux femelles et qui désireront les vendre passeront à travers les mailles du filet.

Dans le grand centre, où la vie est déjà si chère, la boucherie est donc contrainte de n'abattre que des veaux mâles ; mais à quel prix : on passera tous ces veaux femelles ? L'éleveur malgré sa bonne volonté, ne pourra les conserver pour l'élevage. Je ne suis pas le seul à l'entrevoir.

Que feront les laitiers avec leurs veaux femelles, s'il faut les laisser têter jusqu'à six mois ? On prendra-t-on du lait pour les enfants, les malades et nos guerriers convalescents dans les hôpitaux ?

Laissons donc vendre les veaux aux propriétaires qui le jugent à propos, l'élevage ne dégènera pas.

QUINCY.

Cultivateur Eleveur à Ecussies. Conseiller d'Arrondissement.

LE RAVITAILLEMENT EN BOIS

Des Armées et de la Population civile

Une nouvelle circulaire du ministre de l'Agriculture parue au « Journal Officiel » du 7 courant, vient compléter les précédentes instructions disant que les prisonniers de guerre et la main-d'œuvre militaire pourraient être mis à la disposition de l'administration des eaux et forêts, des communes et des particuliers, pour l'exploitation des coupes de bois dans les régions où la main-d'œuvre civile fait défaut.

Les demandes de prisonniers de guerre ou de main-d'œuvre militaire doivent être adressées aux Conservateurs des eaux et forêts.

L'Emprunt de la Victoire

Le 25 novembre 1915 devra être inscrit dans l'histoire de la guerre. C'est en ce jour, en effet, que commence la souscription à l'Emprunt national qui nous apportera la victoire !

Pour répondre à l'appel qui lui est adressé, la France entière procède à sa mobilisation financière. « Qu'elle se lève l'armée de l'épargne », suivant la parole du ministre des finances à la tribune de la Chambre des députés, et l'armée de l'épargne se lève !

L'emprunt national est, en réalité, le premier que la France ait fait jusqu'ici. Il faut aussi qu'il soit le « grand » emprunt, celui qui fera voir aux alliés notre vraie puissance financière, aux neutres combien la France est grande, et à l'ennemi combien elle est forte.

Du front, tous nos défenseurs nous regardent. Ils comptent nous voir accumuler les milliards : nous les accumulons ! Pas un moment d'hésitation de notre part. Pour abréger la lutte, pour épargner des vies qui nous sont chères, nous devons prêter à l'Etat tout ce que nous avons de disponible. Faisons-le au plus tôt.

Que nous fassions, en la circonstance, une « bonne affaire », c'est vrai. Mais la « bonne affaire » n'existerait-elle pas que nous nous devons au pays, à ceux qui combattent pour notre vie, pour nos biens. Français, nous avons à donner la victoire à la France !

CHRONIQUE DE LA BOUCHERIE et du Commerce du Bétail

LES VIANDES FRIGORIFIÉES

La France sera dotée sous peu d'une flotte frigorifique la plus moderne du monde. Un nouveau courant intensif commercial s'établira ainsi entre les ports français et le littoral de l'Amérique latine.

L'organisation de cette flotte sera confiée aux trois Compagnies françaises qui ont un service organisé entre l'Argentine, le Brésil et la France, soit les Chargeurs Réunis, les Transports Maritimes, la Compagnie Transatlantique.

Pour organiser ce service, les Compagnies ci-dessus demandent au gouvernement français le monopole pour cinq ans du transport des marchandises pour l'Amérique du Sud, avec point de départ bi-hebdomadaire de Marseille, Bordeaux, Le Havre.

Toutefois devant la Commission des finances du Sénat, les Compagnies renoncent à la période de cinq ans pour le monopole, rendant la liberté au gouvernement six mois après la cessation des hostilités.

La seule garantie demandée par les Compagnies est le remboursement des droits de douane pendant une période de trois ans et la liberté d'envoyer leurs navires à des ports étrangers dans le cas où six mois après la conclusion de la paix, le gouvernement français refuserait l'entrée des viandes conservées.

Les importateurs s'engagent à livrer de la viande excellente à 1 fr. 45 le kilo.

L'unique obstacle qui reste à vaincre est d'obtenir de l'Angleterre la liberté d'importation.

L'état britannique, en effet, par une convention faite en août 1914, s'est réservée le monopole des transports frigorifiques, en échange de la police des mers qu'il se chargeait de faire, mais retournant à la France le tiers des viandes frigorifiées importées.

D'ailleurs, le gouvernement anglais consulté a répondu qu'il traiterait toute la bonne volonté possible à modifier la convention, au mieux des intérêts commerciaux des nations alliées.

LE PRIX DE LA CHARCUTERIE EN SUISSE

Les charcutiers de Lausanne ont décidé qu'à partir du 3 novembre le prix de toutes les viandes de charcuterie sera augmenté de 10 centimes par kilo. Le prix des cervelas reste fixé à 25 centimes.

Nos Récoltes de Céréales en 1914

Voici les résultats définitifs et officiels de nos récoltes de céréales en 1914. Froment, 6.060.358 hect., 76.936.065 quintaux ; méteil, 119.463 hect., 1.353.553 qtx ; seigle, 1.037.854 h., 11.147.140 qtx ; orge, 720.468 h., 9.758.150 qtx ; sarrasin, 452.071 h., 5.324.012 qtx ; avoine, 3.590.680 h., 46.206.340 qtx ; maïs, 456.514 hect.

SYNDICAT

Négociants en Grains, Farines ET FOURRAGES et Courtiers adhérents de Lyon et de la région du Sud-Est

Les membres de la Chambre syndicale sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mardi 30 novembre, à 6 heures du soir, au Café de la Bourse, à Lyon.

Le Président, PREAUT.

Ordre du jour :

Affiliation d'un nouveau Syndicat ; Organisation d'une assemblée générale en vue d'étudier la situation du commerce des grains à l'heure actuelle.

Le Comité consultatif des Blés

La loi du 16 octobre 1915 relative à la réquisition des blés institue un comité consultatif chargé de donner son avis sur la fixation des prix d'achat et de cession et sur les conditions générales des marchés.

Ce comité consultatif doit être composé de 14 membres, dont un représentant des ministres des finances, de l'agriculture, de la guerre et de l'intérieur.

Le ministre du commerce vient de constituer comme suit ce comité :

MM. Develle, Viger, Touron, sénateurs.

MM. Long, Cosnier, Bedouce, Rabier et Boret, députés.

MM. Tisserand, directeur honoraire au ministère de l'Agriculture ; Branel, directeur général des douanes ; Berthault, directeur au ministère de l'Agriculture.

MM. Laurent, directeur de l'intendance ; Ogier, directeur du contrôle au ministère de l'intérieur ; le directeur du service de ravitaillement pour l'alimentation de la population civile.

M. Develle remplira les fonctions de président.

Minoterie incendiée à Grenoble

Dans la nuit de jeudi dernier le feu s'est déclaré dans les vastes ateliers de la Minoterie Armand et fils, rue de Sasse-nage, à Grenoble.

GRAINS ET FARINES

Le bureau central météorologique nous prédit un temps généralement nuageux et frais avec un peu de pluie ou de neige dans le Nord et l'Est.

En effet, celle-ci a fait son apparition sur divers points, notamment à Belfort, Epinal et aujourd'hui même à Lyon.

Si cette température se poursuivait, c'est donc l'interruption momentanée des travaux agricoles extérieurs qu'il faut prévoir pour une période plus ou moins longue. Cela permettra sans doute d'accomplir quelques opérations et peut-être un approvisionnement meilleur des marchés aux grains.

Marché de Lyon

Vendredi 26 novembre.

Notre réunion commerciale de ce jour n'avait pas une physionomie différente des précédentes. L'assistance est de moyenne importance et le courant des affaires reste très modéré en tous grains par suite du manque d'offres.

BLES. — La demande est toujours limitée à celle de quelques minotiers qui ont besoin de quantités immédiates pour leur propre consommation. Les plus nombreux et les plus importants acheteurs sont ceux du Sud-Ouest, notamment de la région toulonnaise. Ils traitent avec l'Yonne, la Bourgogne, la Marne, la Seine-et-Marne, sur la base de 31 francs les 100 kilos départ.

Avec le Bourbonnais, les affaires traitées sont plutôt rares, en raison des offres modérées et des difficultés d'expédition. On tient toujours 31,25 départ en moyenne.

Sur de bons avis, les futures récoltes de l'Argentine et de l'Australie, les cours ont réagi en baisse. On ne s'intéresse toujours pas, sauf le Gouvernement, aux achats de blés étrangers.

Sur notre place on cote :

Blés du rayon Lyonnais-Dauphinois-Bresse	31 50	...
Blés du Centre (Allier, Cher, Nièvre)	31	32 25
Les 100 kilos rendus Lyon et parité.		
Les cours suivants s'entendent blés de la dernière récolte aux 100 kilos pris dans les gares de chaque provenance.		
Blés de la Côte-d'Or	31	...
Blés de l'Yonne	31	...
Blés Saône-et-Loire	31	...
Blés Gâtinais	31	31 50
Blés Aube, Marne, Ille-et-Marne	30 85	31
Blés de la Seine-et-Marne	30 85	31
Blés Saône-et-Loire	30 75	31
Blés Oise	31	31 25
Blés Somme, Seine-et-Oise	30 75	31
Blés Poitou	31	31 25
Blés Beauce	31	31 25
Blés Touraine	31	31 2
Blés Charente-Maritime, Flandre	30 50	...
Blés Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure	30 85	31
Blés Nord, as-de-Calais	30 50	...

FARINES. — Rien n'est encore arrêté par l'administration préfectorale du Rhône pour la taxation des farines ou plutôt l'arrêté n'a pas encore été publié, mais il reste à peu près certain que la taxe sera en vigueur à partir du 1^{er} décembre prochain et à craindre que le prix de 42 francs net ne soit pas modifié.

Pour le moment, on cote encore : farines premières, 62 fr.; farines rondes 58 francs la balle de 125 kilos rendus en boulangerie, sans escompte.

ISSUES. — Le mouvement de hausse qui s'accentue constamment depuis quelques semaines sur les sons nous fait voir une nouvelle augmentation des cours. Le disponible est excessivement rare. On tient en livrable décembre 16,50 à 16,75; janvier, 16,75 à 17 fr. Les flourages sont également bien demandés et peu offerts.

On cote :

Sons gros	16	...
Recoupés	16 50	...
Flourages blancs	22	22 50
Flourages bis	20	20 50
Criblages blancs	17	17 50
Criblages noirs	13	14

Les 100 kilos bruts Lyon, toiles de l'acheteur.

SEIGLES. — La vente des seigles est très modérée par continuation. Mais il semblerait qu'il y ait un certain tassement dans les cours. Néanmoins, ceux-ci se maintiennent élevés. Les seigles de Champagne et du Centre valent 28 fr. départ et ce prix se paye aisément pour les bons lots du Rhône et de la Loire. On pourrait obtenir des seigles de Bretagne vers 25,50 et 27 fr. départ.

On cote :

Seigles du Rhône et de la Loire	28	...
Seigles de l'Est	24 50	...
Seigles de Champagne	28	...
Seigles du Centre	28	...

Les 100 kilos départ.

AVOINES. — Le manque du matériel roulant d'une part, les réquisitions d'autre part entravent presque totalement les transactions. Pour les quelques lots que l'on peut traiter il faut payer des prix considérables. La situation des acheteurs d'avoines, comme celle des vendeurs d'ailleurs est donc fort critique. Les négociants du Centre essaient d'obtenir des pouvoirs publics quelques remèdes à cette situation.

Pour toutes les provenances, il faut signaler un peu de hausse.

On cote :

Avoines de la région lyonnaise	29 50	...
Avoines noires	29	...
Les 100 kilos rendus Lyon ou parité.		
Avoines noires du Centre	30	...
Avoines grises d'Alsace-Poitou	29 50	...

Les 100 kilos départ.

ORGES. — C'est toujours l'effervescence qui règne sur le marché des orges. Les malteurs ont de gros besoins et payent la marchandise à des prix exorbitants. Les cours sont très variables et vont de 33 à 38 et même 40 fr. les 100 kilos départ suivant provenances et qualités. On tient : orges Marne et Haute-Marne, 34 à 36 fr.; Poitou, 34 à 35 fr.; Sarthe-Mayenne, 34 à 36 fr.; Bretagne, 32,50 à 33 fr. les 100 kilos départ.

MAIS. — La cherté des maïs se poursuit à Marseille, on tient : maïs jaunes Plata, 26 fr. à 26,25 les 100 kilos nus palan, disponibles; à Bordeaux on offre maïs mêmes qualités à 26,75 les 100 kilos; les maïs wagon, sans escompte.

SARRASINS. — Le mouvement de régression des cours que nous avons signalé mardi dernier s'est accentué rapidement le lendemain et le sur-lendemain et l'on est descendu jusqu'à 21,50 les 100 kilos nus départ Bretagne, mais aujourd'hui il semble qu'il y ait une certaine reprise et l'on doit coter 22 fr. les 100 kilos nus départ Bretagne.

Marché de Marseille

Jeudi 25 novembre.

BLES DURS. — On cote : Algérie-Tunisie marchands, 78 kilos, 34 fr. quai Marseille, escompte 1 %; colons, 80 kilos, 36 fr., quai Marseille, escompte 1 %.

Notre Chambre de commerce est vendeur de blés sans désignation de provenances, à 31 fr. palan Marseille, ou 31 fr. gare Marseille (à son choix), paiement comptant sans escompte.

Ferd. et Max PALM, Courtiers-Représentants
— O MARSEILLE —

Jeudi 25 novembre.

GRAINS GROSSIERS. — Marché inchangé. Prix très fermes.

MAÏS. — Nous pratiquons disponible : Plata jaunes, 28 fr.; rouges, 29 fr.; Tonkin jaunes, 27,50; Tonkin petits, 28 fr.; Annam rouge pour volailles, 29 francs.

En livrable on offre : livraison décembre, Plata jaunes 28 fr.; rouges, 29 francs; livraisons janvier, blancs d'Egypte, 27,50, logés voie ferrée.

AVOINES ALGÉRIENNES. — Ferme par continuation.

Nous pratiquons disponible : machines 49 kilos, 30 fr.; machines 47 kilos, 29 fr.; courantes, 28 fr., nu quai Marseille.

ORGES. — Nous pratiquons disponible : Tunis, 27,50; Sfax, 29,25, nu quai Marseille.

J. MALLARD, courtier-représentant, 40, rue Pavé-d'Amour, MARSEILLE. — Grains, Bles, Issues, Farines.

Jeudi 25 novembre.

FARINES ET ISSUES. — Farines. — Nous cotons : farine 74 %, 42 fr.; farine d'Algérie, 36 fr.; gruaux D fleurs, de 35 à 36 fr.; minot D, de 28 à 30 fr.

ISSUES. — Marché de plus en plus ferme par suite de la rareté de la marchandise.

Nous cotons : son rouge tendre disponible ou décembre, 16,25; repasse rouge tendre, 15 fr.; son dur, 14,50; repasse dur, 14 fr.; son blanc tendre, 16,50; repasse blanche, 16,50, le tout nu quai Marseille; remoulages, de 17 à 21,50 les 100 kilos, suivant qualité.

A. FISTER, courtier, 32, rue Paradis, Marseille.

Marché de Paris

MARCHE LIBRE

Mardi 24 novembre.

L'affluence grandit de mercredi à mercredi et l'on constate un mouvement plus vif dans les transactions, surtout au point de vue des blés et farines, tendance plus calme en général, sauf sur les orges, qui atteignent des cours réfractaires.

BLES INDIGÈNES. — Les commissions de réquisition et de ravitaillement fonctionnent à peu près partout et appliquent forcément la réglementation récente qui fixe à 30 fr. le quintal, le prix du blé de 77 kilos, avec une différence de 1 pour 100, en plus ou en moins, en provenances du Nord, de l'Artois, du Centre, du rayon de Paris, sont plus actives; on traite surtout pour l'approvisionnement des départements du Sud-Ouest et du Midi. On tient les blés de la Seine-Inférieure, de 30,50 à 30,50 départ; de la Somme et de l'Oise départ, de 30,50 à 30,75; de Seine-et-Marne, de l'Aube, de la Marne, de 30,75 à 31 fr. départ; de Seine-et-Oise, du Loiret, de l'Eure-et-Loir, de 31,10 à 31,25; de Touraine et du Poitou, de 31,25 à 31,50; de Bretagne, de 30,25 à 30,50; d'Ille-et-Vilaine de 30,90 à 31,20; de Sarthe et Mayenne, de 31 à 31,25.

Les différences sont comme on le voit très faibles.

BLES ÉTRANGERS. — Nous notons un léger recul sur les blés Manitoba n. 1, que l'on tient de 35,75 à 37 fr. caf. novembre-décembre. Les Manitoba n. 2 sont traités à cinquante centimes au-dessous de ces prix.

FARINES INDIGÈNES. — Même situation en ce qui concerne les ventes ordinaires à la boulangerie du camp retranché de Paris. On maintient purement et simplement le prix de 65 fr. le gros sac en marques supérieures. Il y a un peu plus d'offres en farines de la région parisienne, les marques supérieures du rayon de Paris sont tenues de 42,25 à 42,50 les 100 kilos nus départ. Il faut compter de 1 fr. à 1,25 en plus pour les farines logées. Les farines type militaire à 73 et 74 % d'extraction, on parle de 44,75 à 42 fr. départ.

FARINES ÉTRANGÈRES. — Sans affaires et pas de changement dans les cotations, qui restent fixées de 47 à 49 fr. caf. novembre-décembre-janvier.

SONS ET ISSUES. — La demande est encore active aujourd'hui, mais les offres sont peu nombreuses. On tient en disponible Paris et rayon de Paris, de 17 à 17,25. Centre et Ouest, de 17,30 à 17,50. Les sons de l'Etat sont tenus départ à 17 francs environ. Les recoupés et remoulages continuent à être recherchés. Tendance ferme en belles qualités.

SEIGLES. — Les affaires sont très lentes en ce qui concerne cette marchandise, dont les prix sont considérés comme disproportionnés. On cote de 27,50 à 27,75 départ Champagne et Yonne; de 27 à 27,10 Bretagne; de 27,40 à 27,50 Oise et Somme; de 28,10 à 28,25 Loiret et Centre.

AVOINES. — Aujourd'hui encore, la tendance est ferme sur toutes qualités et provenances. On pratique les cours de 32,50 à 32,75 Paris, pour les grises de Beauce; de 31,50 à 32 fr. départ Les noires du Centre valent de 33 fr. à 33,25 Paris ou 32 fr. et 32,25 départ. Les jaunes et blanches valent de 31,50 à 31,75 Paris ou 30,50 à 31 fr. départ. On tient également départ en grises de Bretagne, 29,30 à 29,60, noires, 29,50 à 29,70, bigarrées, 29 à 29,25.

AVOINES ÉTRANGÈRES. — Les blanches clipper d'Amérique sont légèrement plus fermes que mercredi dernier; elles bénéficient d'une avance de 0,25 à 0,50; les

tient de 30,50 à 31,25 caf. décembre-janvier.

ORGES. — Demande active; on cote de 38,50 à 39 fr. départ Beauce et Gâtinais; de 37 à 37,50 départ Champagne; 33 fr. départ Bretagne; 34 fr. départ Ille-et-Vilaine; 34,75 à 35 fr. départ Sarthe et Mayenne; 34,40 à 34,60 départ Poitou et Charente. En sortes de Tunisie et d'Algérie, on a des offres à 28,50 sur quai Marseille et Cette.

ESCOURGEONS. — Moins demandés que les orges, les prix de ces grains sont néanmoins tenus à des prix élevés. La tendance est plus ferme aujourd'hui qu'aux précédents marchés. On tient départ de Beauce et Gâtinais, de 32 à 32,50 Champagne, de 31,40 à 31,60; de 31 à 31,20 Poitou et Charente.

SARRASINS. — Une détente se produit dans les prix de l'article; les offres de la culture sont, il est vrai, plus courantes. On tient en dernier lieu les provenances de Bretagne départ, de 21,70 à 22 fr.; de Normandie, de 22,40 à 22,60.

MAÏS. — Tendance très ferme, en raison des difficultés qu'éprouvent les importateurs à se procurer du fret. On pratique les Plata caf. de 26,50 à 26,75. Sur wagons dans les ports, les revendeurs demandent de 27,50 à 27,75.

Les maïs de la Plata valent encore de 25,75 à 26 fr. caf. novembre-décembre et de 26 fr. à 26,25 sur décembre-janvier.

Marché de Bordeaux

Mardi 23 novembre.

Il manque totalement de marchandise, ce qui provient du défaut de matériel, lequel va chaque jour en s'accroissant.

La situation est critique. Il a même été signalé à tous les chefs de gares de la ligne de Bordeaux à Toulouse, de ne délivrer aucun wagon pour Bordeaux Saint-Jean.

BLES. — Recherchés en disponible. Sans offres. On cote : blés B. T. O. P., de 30,50 à 31 fr. les 100 kilos départ.

FARINES. — Peu d'offres. On cote : premières Centre, 44,50; américaines, (toiles reprises 1 fr.), 44 fr. les 100 kilos franco Bordeaux.

ISSUES. — Sons très recherchés, aucun vendeur. Son gros foin, tous les prix, de 18 à 20 fr.; remoulages blancs, 20 fr.; repasses fines, de 18 à 19 fr.; repasses ordinaires, de 17 à 17,50; repasses Plata épuisées.

AVOINES. — On offrait des avoines du Cher à 29,50 départ, sans garantie d'expédition vu le manque de matériel, et sauf réquisition. On tient : avoines grises du Poitou, 30,50 les 100 kilos départ.

MAÏS. — On cote : maïs roux Plata disponible, 27 fr.; livrable, 27,25; maïs Maroc, 27 fr. les 100 kilos quai. Article rare en disponible.

ORGES. — Article rare. On tient : orges Charente-Inférieure, de 29 à 29,50 les 100 kilos départ.

SARRASINS. — On cote : sarrasins Bretagne, Côtes du Nord, 22,75 les 100 kilos départ.

NOUVELLES MILITAIRES

Prochaine convocation d'Auxiliaires.

En raison de la nécessité de poursuivre l'application de la loi Dabiez (remplacement par des auxiliaires des militaires du service armé occupant des emplois sédentaires), et de satisfaire aux besoins de la main-d'œuvre (usines, poudreries, etc.), le ministre de la guerre a prescrit de procéder à de nouvelles convocations d'hommes du service auxiliaire. Ces convocations porteront sur les auxiliaires présents dans leurs foyers, appartenant aux classes plus jeunes que la classe 1891, et à cette dernière classe inclusivement. Elles auront lieu, au fur et à mesure des besoins, en commençant par les hommes des plus jeunes classes, à partir du 5 décembre prochain.

Porte-fanions et ordonnances.

Le ministre de la guerre a décidé de supprimer les porte-fanions et escortes des officiers généraux de la zone de l'intérieur.

Les militaires qui occupent ces emplois vont être dirigés sur leur dépôt et prendront place à leur rang sur la liste des départs pour le front.

En même temps, le ministre a décidé que les soldats ordonnances de la zone de l'intérieur devraient appartenir aux classes plus anciennes que 1900 du service auxiliaire.

Les ordonnances des officiers montés seront recrutés : Pour les officiers généraux et les officiers sans troupe, parmi les hommes de la territoriale ou de la réserve de la territoriale du train des équipages ou de la cavalerie. Pour les officiers de troupe, parmi les hommes de la territoriale ou de la réserve de la territoriale, pris dans le dépôt auquel appartient l'officier. Ces mesures devront être appliquées avant le 15 décembre.

Les Hommes du Service armé des Sections de C O A et d'Infirmeries.

Une nouvelle circulaire du ministre de la guerre, après avoir constaté que le nombre des hommes du service armé employés dans les sections de commis et ouvriers militaires d'administration et dans les sections d'infirmeries de l'intérieur a déjà été réduit par des versements dans l'infanterie, dit qu'à l'avenir, tous les hommes du service armé appartenant à l'armée active, à la réserve ou à l'armée territoriale (à l'exclusion des R. A. T.) devront concourir, d'après le tour de départ au ravitaillement personnel des unités aux armées et à la formation des nouvelles unités créées.

Seuls, les sous-officiers rengagés ou commissionnés et quelques hommes, en nombre très restreint, comprenant les experts ou les spécialistes indispensables, pourront, sous la responsabilité des généraux, être, à titre définitif, maintenus en fonctions.

Les hommes récupérés seront versés dans des dépôts d'infanterie, quelle que soit leur arme d'origine.

Aucune exception ne sera admise. Tout abus ou toute négligence seraient sévèrement punis.

Envoyez vos lettres de voitures

au Service de détaxe du COURRIER DU COMMERCE, 67, cours de la Liberté.

La vérification des récépissés de chemins de fer est gratuite.

Pour tous honoraires, il est prélevé 50 % des détaxes obtenues. Pour être valable, la réclamation doit être relative à des récépissés ayant moins de cinq ans de date.

Envoyer les feuilles en colis-postal à l'adresse ci-dessus.

ADJUDICATIONS, VENTES ET ACHATS PUBLICS

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Fourniture de Pain de troupe

à partir du 1^{er} novembre 1915.

GOVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS

Rambouillet (Seine-et-Oise). — Adjudicataire : Bénédict, à Paris, à 0,38 le kilo.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Ruël (Seine-et-Oise). — Adjudicataire : Bouvet, à Ruël, à 0,037 le kilo.

3^e CORPS D'ARMÉE

Vernon (Eure). — Adjudicataire : Bénédict, à Paris, à 0,38 le kilo.

Les Andelys (Eure). — Adjudicataire : Bénédict, à Paris, à 0,38 le kilo.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). — Pas de résultat.

Le Bouchet (Seine-et-Oise). —

Figure 1. Aerial view of the study area, showing the location of the study area within the larger context of the study area.